

13 – QUEL EST LE RÔLE ECONOMIQUE DES BANQUES ?

A – Quelles sont les fonctions d'une banque ?

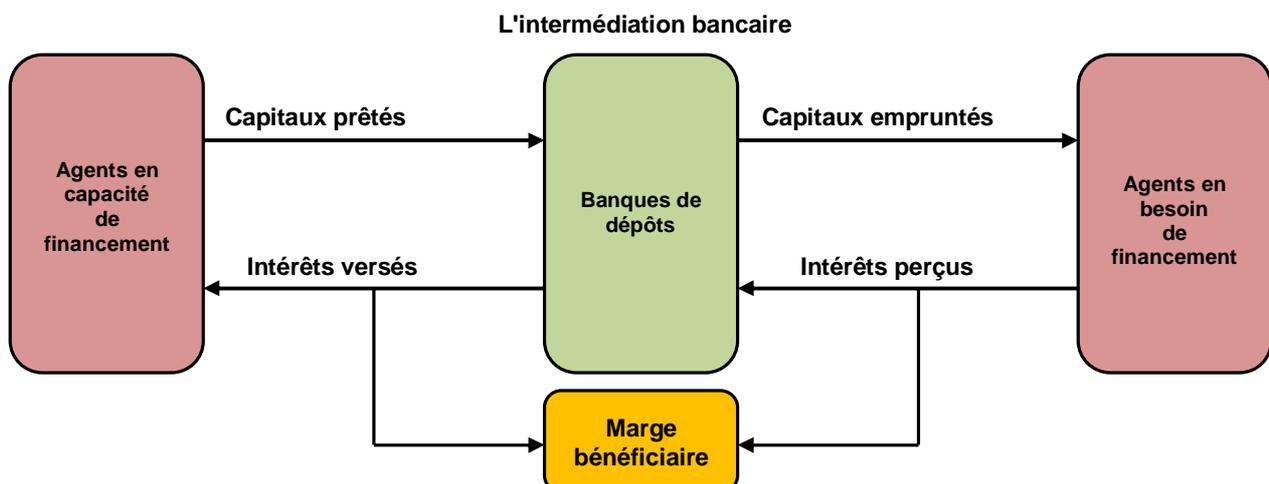
a) – Les différents types de banques

1. On a l'habitude de distinguer plusieurs types de banques à partir de leurs fonctions :

- ✓ Les banques de dépôt appelées encore **banques commerciales** ou **banques de détail** recueillent les ressources monétaires de leurs clients pour les prêter à d'autres clients (ménages, PME...) qui en ont besoin pour financer leurs activités économiques (achat de biens de consommation, achat de logement, paiement des fournisseurs ou des salariés, achat de biens d'équipement...).
- ✓ Les **banques d'affaires**, les **banques de financement des investissements** et les **banques privées** ne sont pas spécialisées dans la gestion des comptes courants. Elles mettent en contact leurs clients et les marchés financiers en offrant des services spécialisés :
 - Une **banque d'affaires** est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières : **introduction en bourse, augmentation de capital, placement d'emprunt, opération de fusion-acquisition**.... Elle ne prête quasiment pas. Elle a donc des besoins en **capitaux propres** plus réduits que les banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et de réaliser à terme une **plus value** en recédant cette participation.
 - La **banque de financement et d'investissement** apporte des **services sophistiqués** à des grandes entreprises dans une logique d'un sur mesure partiel ou total. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions / obligataire/taux (émission, transaction, couverture..), aux conseil en fusions et acquisitions, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes...
 - La **banque privée** est une banque qui se spécialise dans **la gestion de fortune ou de patrimoine de clients fortunés** à qui des produits et des services spécifiques sont proposés : déclaration d'impôt, accès à des hedge funds (fonds spéculatifs) ou fonds de private equity (fonds d'investissement), conseils patrimoniaux, conseils pour l'achat d'œuvre d'art, architecture du patrimoine personnel, organisation des successions, etc. Selon les banques, le minimum d'actifs financiers liquides détenus permettant d'obtenir des services de banque privée sont compris entre 250 000 et 1 000 000 €.
- ✓ Les **banques universelles** ou globales (Barclays, BNP Paribas, Citigroup...) sont des grands conglomérats financiers regroupant les différents métiers des banques de détail, des banques de financement et d'investissement et des banques de gestion d'actifs. Aux Etats-Unis, le *Glass-Steagall Act* de 1933, a imposé une stricte séparation entre les activités de banque de détail, qui reçoit les dépôts et qui effectue des prêts et de banque d'investissement, qui réalise des opérations sur titres et valeurs mobilières. Battu en brèche depuis la dérèglementation des marchés financiers américains le 1^{er} mai 1975, le *Glass-Steagall Act* a disparu en 1999 pour permettre la constitution aux États-Unis de grandes banques universelles, comme Citigroup.

b) – Les activités des banques de dépôt

2. Dans le cas du **financement externe indirect**, les **banques de dépôt** vont servir d'intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs (intermédiation bancaire). Elles **collectent l'épargne monétaire et l'épargne financière des prêteurs et s'en servent pour financer les crédits aux emprunteurs**. Le bénéfice de la banque est égal à la différence entre le taux d'intérêt versé aux prêteurs et celui demandé aux emprunteurs.



3. Les banques de dépôt ont donc trois activités principales :

- ✓ **Recevoir les dépôts à vue et les dépôts à terme de leurs clients.** Pour cela elles ouvrent des **comptes courants** à leurs clients (non rémunérés en France), des **livrets ou des comptes d'épargne** qui sont rémunérés. La banque de dépôt sécurise la possession de monnaie. Cependant, en cas de faillite, les clients ne recouvreront pas la totalité de leur dépôt. La relation entre la banque et ses clients repose sur la confiance.
- ✓ **Assurer la circulation de la monnaie** ce qui suppose que les banques soient interconnectées (toutes les banques ont un compte à la Banque centrale) pour compenser leurs créances et qu'elles offrent des supports à la circulation de la monnaie : chèques, cartes de crédit, virements, prélèvements automatiques, distributeur automatique de billets...
- ✓ **Accorder des crédits à leurs clients** à partir des dépôts qu'elles ont reçu et en créant de la monnaie supplémentaire. Elles font trois types de crédit :
 - **Les crédits à court terme** (moins de 2 ans) : ils sont financés par de la création monétaire lorsque les entreprises demandent des découverts, ou l'escompte de leurs effets de commerce ou un crédit de trésorerie, et lorsque les ménages obtiennent des découverts ou demandent des crédits à la consommation. Seules les banques sont autorisées à créer de la monnaie scripturale.
 - **Les crédits à moyen terme** (de 2 à 7 ans) : ils sont financés à partir des dépôts à vue et des dépôts à terme des clients des banques ou des institutions financières spécialisées pour l'achat de biens d'équipement durables des entreprises et des ménages.
 - **Les crédits à long terme** (plus de 7 ans) : ils sont financés par la collecte de l'épargne longue par les banques et des établissements spécialisés pour l'achat d'installations industrielles par les entreprises et de logements par les ménages.

Crédits accordés par les établissements de crédit en France (en milliards d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Aux sociétés non financières				
- Investissement	279,5	312,6	323,9	330,9
- Trésorerie	199,1	216,2	184,5	178,2
- Autres	234,7	252,9	260,9	266,8
Total	713,3	781,6	769,3	775,9
Aux ménages				
- Habitat	652,9	710,0	737,6	776,2
- Consommation	141,2	145,5	152,9	151,9
- Autres	83,0	84,7	84,2	87,0
Total	877,1	940,1	974,7	1 015,1

(Banque de France - 2011)

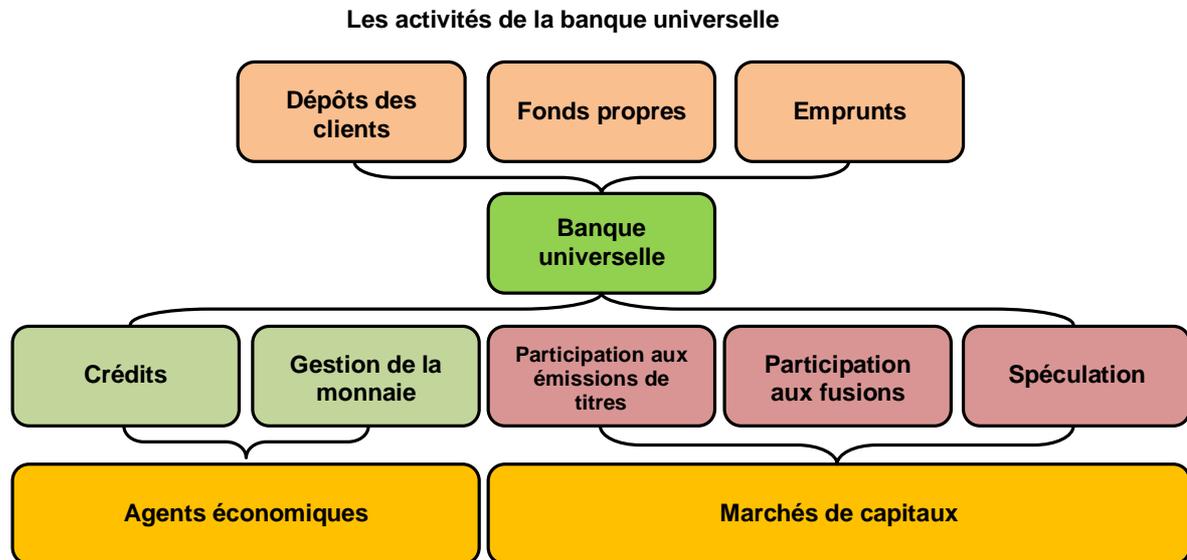
4. **Ainsi, les banques de dépôt se livrent à une double intermédiation :**

- ✓ **Les établissements de crédits collectent des fonds à court terme pour les transformer en prêts à long terme.** Elles assument les risques que ne veulent pas prendre en charge les épargnants. Dans ce cas, il s'agit d'un financement indirect non monétaire.
- ✓ **Les établissements de crédits compensent le manque d'épargne par de la création monétaire.** Dans ce cas, les crédits font les dépôts c'est-à-dire que c'est la création de monnaie scripturale qui aboutit à la création du dépôt. Il s'agit d'un financement indirect monétaire.

c) – Les activités des banques universelles

1. **La banque universelle** ajoute aux fonctions des banques de dépôt des fonctions qui étaient celles des banques d'affaires ou d'investissement :
 - ✓ **La banque participe aux émissions de titres** des sociétés et des administrations publiques (augmentation de capital, émissions d'obligations, de titres de la dette publique) qu'elle va ensuite proposer à ses clients comme placement. Elle fait donc le lien entre les épargnants et le marché financier. Elle finance également le déficit public puisqu'elle achète les titres de la dette publique (bons du trésor, obligations du trésor public...).
 - ✓ **La banque conseille ses clients** en matière de fusion-acquisition, d'opérations de Bourse, de gestion du patrimoine, d'optimisation fiscale. La banque produit donc des services financiers de plus en plus sophistiqués pour répondre aux différents besoins de leurs clients.

- ✓ **La banque spéculer sur les marchés financiers**, c'est-à-dire qu'elle achète (ou vend) des actifs pour les revendre (ou acheter) à terme dans l'espoir de réaliser une plus-value, pour le compte de ses clients qui ont pu lui emprunter une partie des capitaux ou pour son propre compte (avec ses capitaux propres). Cette activité de "trading" est devenue très importante pour les banques. Elle n'est pas exempte de conflits d'intérêts car la banque dispose d'informations confidentielles sur ses clients qu'elle peut utiliser pour spéculer pour son propre compte.
2. Pour effectuer toutes ces opérations, les banques universelles disposent de **trois types de ressources** :
- ✓ **Les dépôts à vue et à terme** de ses clients ;
 - ✓ **Les capitaux propres**, c'est-à-dire les capitaux apportés par les propriétaires et les bénéfices accumulés ;
 - ✓ **Les capitaux empruntés** par les banques qui émettent des titres à court terme (certificats de dépôt) ou à long terme (obligations) pour augmenter leurs fonds prêtables.

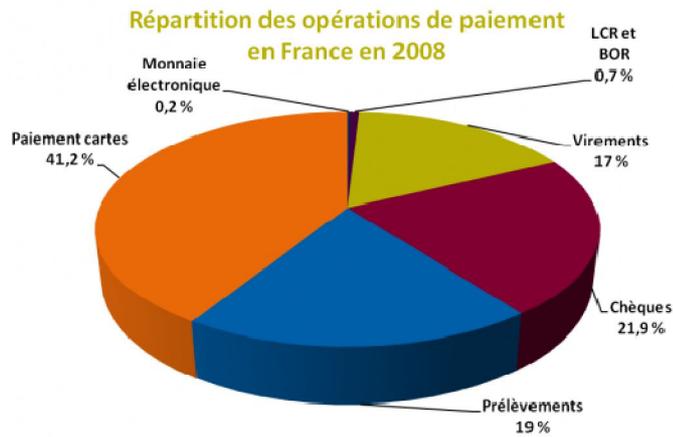


3. La banque universelle tire trois types de **revenus** de ses activités :
- ✓ **Les intérêts nets** qu'elle perçoit pour les crédits qu'elle accorde à ses clients une fois déduits les intérêts versés à leurs clients qui ont déposé leur argent dans des livrets ou des comptes d'épargne.
 - ✓ **Les commissions bancaires** qui représentent le prix des services rendus pour la gestion de la monnaie (carte bancaire, virement...), pour la gestion des portefeuilles financiers (commission de courtage), pour les émissions de titres et pour les conseils financiers donnés à leurs clients.
 - ✓ **Les plus-value** réalisées dans les opérations d'achats et de vente de titres.
4. La banque universelle est donc une banque aux **activités diversifiées** qui semble plus solide parce qu'elle peut compenser des pertes éventuelles dans un secteur par les gains des autres secteurs. Ses ressources et ses revenus sont diversifiés.
5. Cependant, pour que le système bancaire fonctionne, il faut qu'il ait **la confiance** de ses clients qui lui ont confié leur argent. C'est la raison pour laquelle les banques sont encadrées par une **réglementation bancaire** (Ministère de l'économie et des finances) et des **institutions de contrôle** (Banque de France, Commission bancaire, Autorité des marchés financiers...) qui sont chargées de donner l'agrément pour l'activité bancaire et le contrôle du respect de la réglementation. Ainsi, tout établissement de crédit doit adhérer au Fonds de Garantie des Dépôts et des Titres. En cas de faillite d'une banque, les dépôts des clients sont remboursés dans une limite de 70 000 €. Les titres (actions, obligations, parts de SICAV et de FCP) bénéficient du même niveau de garantie.

B - Le rôle des banques auprès des agents économiques

a) - Les banques et les ménages.

1. **Les banques offrent à leurs clients de recueillir les liquidités (argent) dont ils disposent et de leur donner les moyens de les utiliser et de les faire fructifier.** Pour cela, elle leur propose :
- ✓ **L'ouverture de compte à vue**, c'est-à-dire d'un compte tenu par la banque au nom de son client qui peut utiliser à tout moment ("à vue") les fonds qui y sont déposés. En général ces comptes ne sont pas rémunérés mais il donne droit à un carnet de chèque, à une carte de crédit, à la possibilité d'opérer des virements ou d'autoriser un retrait automatique. Ces différents services font l'objet d'une commission forfaitaire. Selon des données de la Banque de France, en volume, la carte bancaire était en 2008 le moyen le plus utilisé en France (pour 41,2 % du nombre de transactions), du fait des ménages. Elle se place ainsi devant les chèques (21,9 %), les prélèvements (19 %) et les virements (17 %). La carte bancaire est utilisée de façon croissante.



Source : Banque de France

- ✓ **L'ouverture de livret d'épargne** (livret A, livret jeune, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) qui rapporte des intérêts qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. L'argent sur ces livrets est disponible facilement. Les intérêts sont calculés obligatoirement par quinzaine et les dépôts ne sont rémunérés que lorsqu'ils ont été sur le compte pendant une quinzaine civile complète (1er au 15 ou du 16 à la fin du mois). Si vous faites un versement le 16 du mois, il ne sera pris en compte qu'à partir de la première quinzaine du mois suivant. Pour optimiser les intérêts, il est donc conseillé de faire des versements le 15 ou le dernier jour du mois et pour les retraits le premier jour du mois ou le 16. A chaque fin d'année, le 31 décembre, les intérêts sont calculés et ajoutés au solde du Livret. Lors de cette **capitalisation** des intérêts, le montant du plafond, à savoir 15 300 € début 2010, peut être dépassé. Mais si tel est le cas, aucun nouveau versement ne pourra être effectué.

$$\text{Intérêts capitalisés} = \text{Somme placée} (1 + r)^n$$

- r = taux d'intérêt
- n = nombre d'années

Les livrets d'épargne en 2011

Livrets	Dépôt Minimum	Dépôt maximum (intérêts non compris)	Taux d'intérêt	Fiscalité
Livret A	15 €	15 300 €	2 % net	exonération
Livret bleu	15 €	15 300 €	2 % net	exonération
Livret de développement durable (ex-Codevi)	15 €	6 000 €	2 % net	exonération
Livret jeune (12-25 ans)	15 €	1 600 €	libre (toujours au-dessus du livret A)	exonération
Livret d'épargne populaire (LEP)	30 €	7 700 €	2,50 % (taux livret A + majoration variable)	

- ✓ **L'ouverture de plans d'épargne** (plan d'épargne logement, plan d'épargne en action...). Ce plan permet d'accumuler une épargne (versements réguliers dans leur périodicité et dans leur montant) qui va rapporter des intérêts capitalisés et donner droit à un prêt pour l'achat d'un logement à un intérêt plus intéressant que celui du marché.
- ✓ **L'ouverture d'un compte titre** qui comprend les titres financiers que peut acheter l'épargnant (actions, obligations, sicav ou FCP...). Ces titres rapportent des dividendes (actions) et des intérêts (obligations, titres monétaires) auquel peut s'ajouter une plus-value si le titre est revendu plus cher qu'il n'a été acheté.
- ✓ **L'ouverture d'un contrat d'assurance vie** : c'est un contrat d'épargne signé entre un assuré (vous) et un assureur (ici la banque). On lui confie son argent pour qu'il le fasse fructifier pendant une durée déterminée ou durant toute la vie. L'épargne est investie dans un « fonds en euros » garanti, ou dans des « unités de compte » dont l'évolution de la valeur est liée aux marchés financiers. Un panachage des deux formules est possible et cette répartition peut être modifiée en réalisant des arbitrages. Lors de l'ouverture d'un contrat, l'intermédiaire vous invite à désigner le bénéficiaire en cas de vie (vous en général) et à indiquer des bénéficiaires qui recevraient les capitaux si vous veniez à disparaître prématurément.

- La désignation de ces bénéficiaires en cas de décès est libre : vous indiquerez la ou les personnes de votre choix, sans aucune limitation. Cette désignation pourra être modifiée aussi souvent que nécessaire. De même vous pouvez stipuler une répartition non égalitaire entre les bénéficiaires si vous le souhaitez.
 - Il est préférable de désigner plusieurs rangs de bénéficiaires en cas de décès. Ainsi, si le ou les premiers sur la liste sont décédés, les sommes reviendront aux bénéficiaires indiqués au second rang, et ainsi de suite.
2. **La banque propose ensuite des crédits aux ménages.** Un crédit bancaire est la mise à disposition par une institution financière (le créancier) d'une ressource (une somme d'argent) à un client (le débiteur) contre l'engagement d'être payé ou remboursé dans le futur, à une date déterminée avec le versement d'un intérêt. Un crédit bancaire suppose donc un certain nombre de conditions :
- ✓ **La solvabilité du client** : le crédit repose sur la **confiance** que le créancier accorde au débiteur. Plus le créancier aura confiance dans la capacité du débiteur à rembourser à terme, plus il aura tendance à lui accorder des termes avantageux. A l'inverse un ménage inspirant peu confiance aura beaucoup de mal à obtenir de crédit. Cependant, avant d'accorder son crédit, le banquier va demander un certain nombre de **garanties** : fiche de paie, statut du travailleur, caution solidaire de membres de la famille, hypothèque du bien lorsqu'il s'agit d'un logement...
 - ✓ **Le taux d'intérêt** : il s'agit d'un **revenu pour le prêteur**, qui ne pourra pas disposer de cette somme d'argent pendant un certain temps, et d'un **coût financier pour l'emprunteur**, qui va pouvoir acheter immédiatement ce qu'il désire alors qu'il n'avait pas la somme d'argent pour le faire. Le taux d'intérêt affiché est le **taux d'intérêt nominal** mais le taux d'intérêt réellement payé par l'emprunteur est le **taux effectif global (TEG)** qui comprend tous les frais de dossier et d'assurance (+ 0,04% au taux d'intérêt nominal. Le taux d'intérêt peut être **fixe**, c'est-à-dire qu'il ne change pas durant toute la période du prêt, et il peut être **variable**, c'est-à-dire qu'il évolue en fonction du taux d'intérêt du marché monétaire (de l'offre et de la demande de monnaie) ce qui se traduit par des variations importantes, à la hausse comme à la baisse, sur les sommes qui doivent être versées mensuellement ou trimestriellement. En général, plus la durée du prêt est longue, plus le taux d'intérêt est élevé car le risque pris par la banque est plus grand.
 - ✓ **Le type de crédit** : les ménages peuvent faire appel à différents types de crédit selon leur situation financière.
 - **Le découvert** : autorisation d'avoir un compte débiteur pour une période limitée. La somme prêtée par le banquier donnera lieu à un paiement d'**agios** (intérêts + frais de dossier).
 - **Le crédit revolving** : il s'agit d'un crédit permanent associé à une carte de crédit. La somme prêtée se renouvelle à chaque remboursement. L'avantage de ce type de crédit est sa simplicité d'utilisation. En effet, le crédit est renouvelé automatiquement au fur et à mesure que le particulier rembourse son emprunt. Le montant du prêt n'est pas illimité, puisqu'il s'agit d'un crédit à la consommation et par conséquent, il est sujet à une réglementation stricte. La demande pour ce type de crédit est importante, permettant notamment aux particuliers d'effectuer un achat à petit montant.
 - **Le crédit à la consommation** : Il permet de financer les biens d'équipement courants (automobiles, meubles, équipement hi-fi ou électroménager) ; il est souvent accordés sous la forme d'un prêt remboursable par mensualités et il est encadré par la loi. Ces dispositions s'appliquent à tous les crédits aux particuliers sauf aux prêts de durée égale ou inférieure à 90 jours et aux prêts de plus de 21 500 €
 - **Le crédit immobilier** : Le crédit immobilier est un financement par emprunt destiné à couvrir tout ou partie d'un achat immobilier, d'une opération de construction, ou des travaux sur un bien immobilier existant. Il est établi sur une **durée longue** (plusieurs années ou décennies) pour un **taux fixe** sur toute la durée du prêt immobilier (c'est du moins le cas le plus courant en France), ou bien **taux révisable**. Il est lié à un apport personnel (en général un apport personnel situé entre 10 et 30 % est exigé). Cependant, un financement de la totalité de l'acquisition (coût d'acquisition du bien + frais de notaire + coût de la garantie) est toujours possible. Il doit être accompagné d'une assurance décès invalidité sur l'emprunteur, de frais de dossier et d'hypothèques sur le bien.
3. **Dans certains cas, les ménages peuvent tomber dans le surendettement**, c'est-à-dire une situation dans laquelle les remboursements dépassent les capacités financières du ménage. On distingue deux types de surendettement qui peuvent se combiner :
- **Le surendettement passif** : Ce type de surendettement est causé par un événement extérieur, un « **accident de la vie** », qui provoque une diminution brutale des ressources (chômage, divorce, maladie...). On estime que les deux tiers des dossiers traités par les commissions de surendettement font état d'un surendettement passif, soit environ 120 000 dossiers par an.
 - **Le surendettement actif** : surendettement qui dépend du **comportement même du surendetté**. Il est caractérisé par une accumulation exagérée de l'endettement eu égard aux revenus. La suppression de l'encadrement du crédit et le développement du crédit revolving ont ouvert la voie au surendettement. La pression commerciale exercée par les organismes de crédit a entraîné, logiquement, une montée du surendettement. Ceci concerne un tiers des surendettements.

b) - Les banques et les entreprises.

4. Les banques offrent un certain nombre de crédits spécifiques aux entreprises.

- **Facilité de caisse** : autorisation de découvert de votre compte de quelques jours par mois, pour faire face aux décalages entre dépenses et recettes de votre entreprise.
- **Le crédit de campagne** : la solution pour les difficultés de financement liées à la saisonnalité d'une activité. D'une durée supérieure à 1 mois, il permet de financer les décalages dans le temps entre les dépenses et les recettes.
- **Le découvert** : Il permet de financer des décalages supérieures à 1 mois entre le paiement des fournisseurs et les entrées d'argent clients.
- **L'affacturage** : le client demande à payer plus tard mais vous souhaitez disposer du règlement dès maintenant. La banque fournit une partie du règlement moyennant un intérêt et en contrepartie, le client payera la banque directement.
- **Le crédit-bail** est un contrat de location d'une durée déterminée, passé entre une entreprise (industrielle ou commerciale) et une banque ou un établissement spécialisé, et assorti d'une promesse de vente à l'échéance du contrat. L'utilisateur n'est donc pas juridiquement propriétaire du bien mis à sa disposition pendant la durée du contrat. Dans une vision économique de l'entreprise (qui est celle des comptes consolidés), les biens loués en crédit-bail sont assimilés à des immobilisations. L'entreprise peut ainsi financer ses investissements à moyen et long terme.

c) - Les banques et la création monétaire

1. **Les banques créent de la monnaie scripturale à l'occasion d'une opération de crédit à court et moyen terme.**
Un crédit consiste à transformer une créance (une reconnaissance de dette) en monnaie. Lorsqu'un client obtient de sa banque un prêt ou un crédit son compte est alors crédité de la somme. La banque crée ainsi de la monnaie scripturale par une inscription au crédit du compte à vue de la personne qui a obtenu le prêt. L'argent prêté n'a pas été retiré aux autres clients de la banque (il résulte d'un simple jeu d'écriture). Il y a donc bien création de monnaie supplémentaire. Lorsqu'un client rembourse le prêt, il y a alors destruction de monnaie scripturale.
2. **Pour autant, tous les crédits bancaires ne correspondent pas à de la création de monnaie.** Si la banque accorde un crédit ou achète un titre sur la base de ressources qu'elle possède déjà, comme les dépôts que lui apportent ses clients, alors il s'agit juste d'un transfert de ressources et non d'une création de monnaie. Une banque n'accroît la masse monétaire en circulation que lorsqu'elle crée de la monnaie à partir de rien. A court et moyen terme, ce crédit bancaire peut prendre plusieurs formes :
 - ✓ **L'escompte d'un effet de commerce** : Pour conserver sa clientèle, une entreprise est obligée d'accorder au moment de la livraison des délais de paiement (en général à 90 jours). Ce crédit commercial gratuit est matérialisé par un effet de commerce, c'est à dire par une reconnaissance de dette ou un titre de créance (lettre de change, billets à ordre). Si l'entreprise a besoin de liquidités, elle peut faire escompter l'effet de commerce qu'elle détient auprès de sa banque. Cette dernière achète la reconnaissance de dette et crédite le compte à vue de l'entreprise d'un montant équivalent à la créance moins les intérêts retenus.
 - ✓ **Le découvert bancaire** : la banque accorde au client le droit d'avoir un solde débiteur pour un certain montant et pour une certaine période moyennant un taux d'intérêt appelé "agios".
 - ✓ **Les crédits commerciaux ou à la consommation** : l'opération de crédit consiste à inscrire sur le compte du bénéficiaire du montant de la somme prêtée et lui faire payer un taux d'intérêt calculé sur la période du prêt. Cet intérêt correspond au prix de la monnaie avancée. Pour la banque, le prêt se traduit par une inscription à l'actif qui correspond à la détention d'une créance et une inscription au passif pour matérialiser l'approvisionnement du compte.
 - ✓ **Une opération de change** : Le client d'une banque remet à celle-ci 100 dollars. La banque crédite le compte du client et crée de la monnaie pour une valeur équivalente en euros (120 euros si le taux de change est 1,2 euros pour 1 dollar). La banque a monétisé une créance (un dollar c'est une créance sur l'économie des Etats-Unis).
3. **La banque n'a pas eu besoin d'une épargne préalable pour accorder le crédit.** La création monétaire s'est faite ex-nihilo, à partir de rien, par un simple jeu d'écriture. Grâce à la somme empruntée, le débiteur peut régler un certain nombre d'agents économiques qui ne disposent pas leur compte dans la même banque. La monnaie scripturale va circuler de compte en compte par un simple jeu d'écriture. Le crédit initial a provoqué une multiplication de dépôts dans les autres banques et dans la banque qui a été à l'initiative du crédit. **Ce ne sont pas les dépôts qui font des crédits mais les crédits qui font les dépôts.** Cependant, cette capacité de création monétaire va être limitée pour trois raisons :
 - ✓ **D'une part, la Banque centrale va obliger les banques à geler une partie de leurs dépôts dans un compte qu'elles possèdent à la Banque centrale.** Ces **réserves obligatoires** vont limiter la capacité de prêt des banques.

- ✓ D'autre part, les banques doivent toujours conserver un minimum de dépôts en billets car les clients de la banque peuvent lui demander à tout moment la conversion de la monnaie scripturale en billets. La banque fait donc face à un **risque de sous-liquidité** puisqu'elle n'a pas dans ses coffres l'équivalent en monnaie banque centrale de tous ses engagements.
 - ✓ Enfin, la banque peut se retrouver face à un **risque d'insolvabilité du client** qui ne peut rembourser son emprunt. Le banquier doit donc prendre un certain nombre de garanties avant d'accorder un crédit à un client : montant des revenus, cautions, qualité de la signature, durée limitée pour le remboursement. La création monétaire s'inscrit dans le court terme.
4. **La monnaie circule de banque en banque.** En accordant des crédits, les banques mettent en circulation de la monnaie, et de ce fait elles peuvent se trouver confronter à des **fuites** : la monnaie cédée aux clients peut être, pour partie, transformée en billets, en devises ou transférée à d'autres banques sous la forme de chèques. Comment s'opèrent les transferts résultant de ces échanges ? C'est le **principe de compensation** ! Les banques vont échanger, chaque jour, à la compensation, les titres de créances qu'elles détiennent sur les autres banques. **La compensation ne peut se faire que dans une monnaie acceptée par tous les agents : la monnaie banque centrale.**
 5. **La compensation** se fera donc sous le contrôle de la Banque Centrale par des opérations de transferts de monnaie banque centrale ou "monnaie centrale", à partir des comptes des banques ordinaires tenus par la Banque de France pour le compte de la BCE.
- ✓ **Si la compensation est parfaite**, les banques n'ont pas besoin de monnaie centrale. Elles se contentent d'annuler leurs créances. La banque A détient un chèque de 1 000€ de la banque B laquelle détient un chèque de même montant de la banque A. Elles échangent leur deux chèques et ne se doivent rien.
 - ✓ **Si la compensation n'est pas parfaite**, certaines banques ont un solde créditeur. D'autres ont un solde débiteur. La banque A détient un chèque de 1 000€ de la banque B laquelle détient un chèque de 2 000€ de la banque A. Cette dernière doit donc 1 000€ à B. Ce solde doit être réglé en monnaie centrale. Chaque banque détient un compte à la Banque centrale. Ce compte doit être approvisionné quotidiennement par une partie des dépôts des clients en monnaie banque centrale. Si ce compte est insuffisant pour faire face à ses engagements, la banque a trois moyens pour se procurer de la monnaie centrale :
 - Elle peut l'emprunter à court terme auprès des banques créditrices sur le marché interbancaire qui veulent faire fructifier leurs excédents en monnaie centrale ;
 - Elle peut émettre un certificat de dépôt sur le marché monétaire c'est-à-dire un titre de créance à court terme qui sera acheté par des agents qui disposent de liquidités monétaires ;
 - Elle peut l'emprunter directement auprès de la Banque centrale en lui cédant provisoirement ou définitivement une créance qu'elle détient contre de la monnaie centrale.

Cette rencontre en offre et une demande de monnaie centrale va donner naissance au **taux d'intérêt du marché monétaire** qui représente à la fois le coût de l'emprunt et le revenu du prêt. Lorsque les banques ont beaucoup prêté, la demande de monnaie centrale devient plus forte que l'offre et le taux d'intérêt augmente. Inversement, lorsque les crédits sont moins importants, la tension sur les taux est plus faible.

